



COMMUNE DE WELLIN ENGAGE
UN OUVRIER COMMUNAL D2 (H/F) – TEMPS-PLEIN – APE - CDI

Finalité de la fonction :

Mission principale :

Ouvrier polyvalent en charge des bâtiments communaux (et tout particulièrement de la menuiserie, et du plafonnage,)

Dans la fonction bâtiment, il vous est demandé d'avoir une expérience en menuiserie, et plafonnage. Une expérience en électricité, et/ou chauffage, et/ou soudure est un plus.

Vous devez être capable de contrôler en permanence la qualité de la mise en œuvre et la sécurité de vos interventions. Vous devez être capable de gérer votre travail de A à Z en préparant votre matériel (choisir le bon matériel, les bons outils, les produits adaptés au type d'intervention) et en codifiant les informations utiles par des calculs de longueurs, surfaces, volumes, intensité..., selon le contexte.

Mission accessoire

Vous serez affecté à l'entretien des espaces verts en cas de besoin (tonte, débroussaillage, taille de haie, etc.).

Vous pouvez également être amené à effectuer d'autres travaux ponctuels tels que des travaux de voiries communales (pose de filets d'eau, réfection des voiries, travaux de pavages, etc.), de l'entretien de lieux, espaces et équipements publics (voiries et chemins publics, sentiers touristiques, places et espaces publics, petit patrimoine, etc.) ou de l'aide logistique lors de manifestations (Montage de matériel, installation d'une signalisation, etc.).

Aptitudes liées à la fonction :

Aptitudes générales

Produire un résultat de qualité en maîtrisant les techniques d'entretien et réparation des bâtiments (menuiserie, plafonnage, soudure...);

rigueur dans la gestion des missions techniques.

capacité d'initiative et d'autonomie dans l'organisation du travail

capacité à travailler en équipe et à organiser son travail

capacité à actualiser ses connaissances, à s'informer et se former

capacité de rédiger des rapports et des notes selon les formes prescrites

communication aisée à l'oral

empathie et sociabilité à l'égard des collègues et des citoyens

Veiller à l'entretien de son matériel

en prenant soin de son matériel et de son équipement lors de chaque utilisation et en l'entretenant après utilisation

en rangeant son matériel et son équipement après utilisation

en faisant procéder à son entretien par le fournisseur s'il ne peut pas être fait par l'ouvrier, après accord du supérieur hiérarchique sur la dépense

en signalant les défauts au conseiller en prévention, les pertes et les vols dès que constatés.

Veiller à l'entretien des véhicules, machines et locaux mis à disposition du service

en nettoyant son véhicule (intérieur et extérieur) après utilisation et en veillant à ce qu'il soit fourni en carburant, en liquide de refroidissement et de lave-glaces.

en signalant toute défectuosité du véhicule au service mécanique

en rangeant les locaux (ateliers, cantine et garages) après utilisation et en vidant les poubelles de ces derniers régulièrement

Assister le service technique communal

en signalant toute défectuosité remarquée, que ce soit dans le matériel, les véhicules, les bâtiments ou alentours ou lors de travaux

en proposant des solutions ou des techniques de travail en tant qu'homme de terrain

en prenant des initiatives, en accord avec le service technique communal, pour que le travail puisse se faire ou se poursuivre dans les meilleures conditions quand un problème se pose

Veiller à la sécurité de l'équipe

en travaillant en équipe et en épaulant les collègues en cas de nécessité

en prenant toutes les mesures de sécurité, tant pour lui que pour ses collègues et les citoyens, tant au niveau de l'usage du matériel, des véhicules que du port de l'équipement de sécurité

Veiller à donner une image correcte de la commune, vu que le travail se fait entre autres sur le domaine public

en adoptant une tenue correcte, tant vestimentaire que dans l'attitude et dans les propos

en apportant une réponse aux demandes du citoyen ou en le dirigeant vers la personne compétente.

Conditions d'accès à l'emploi :

1° Être ressortissant ou non de l'Union européenne. Pour les non-ressortissants de l'Union européenne, être en règle en matière d'autorisation de travail au sens de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 16 mai 2019 relatif à l'occupation de travailleurs étrangers

2° avoir une connaissance de la langue de la région linguistique jugée suffisante au regard de la fonction à exercer;

3° jouir des droits civils et politiques;

4° être d'une conduite répondant aux exigences de la fonction;

5° justifier de la possession des aptitudes physiques exigées pour la fonction à exercer apprécié en tenant compte de l'âge de l'agent : le candidat devra se soumettre à un examen médical d'embauche (en relation avec les aptitudes exigées pour la fonction à exercer), auprès de la médecine du travail, préalablement à l'entrée en fonction ;

6° être âgé de 18 ans au moins;

7° être porteur d'un diplôme au moins égal à celui qui est décerné à la fin des études E. T. S.1. ou après avoir suivi les cours C. T. S. I ou à l'issue de la 4ème année de l'enseignement secondaire (2ème degré–CESDD)

8° réussir un examen de recrutement.

9° avoir une expérience de 5 ans minimum dans l'entretien des bâtiments (plafonnage, menuiserie). L'expérience supplémentaire (en durée ainsi qu'en compétence (chauffage, électricité, soudure, et entretien des espaces verts) est un plus.

10° être en possession du permis B (permis BE et/ou C est un sérieux atout)

11° Passeport APE

Candidature :

Les candidatures seront adressées au Collège communal pour le 04 juin 2021 à 12h au plus tard.

Le dossier de candidature devra être adressé sous pli recommandé avec accusé de réception à la poste, la date de signature de l'accusé de réception faisant foi, au Collège communal – Rue de Gedinne 17 à 6920 Wellin – ou déposé en mains propres au guichet de l'administration communale avec toutes les pièces énumérées ci-dessous :

- lettre de candidature motivée
- curriculum vitae
- un extrait de casier judiciaire
- copie recto-verso de la carte d'identité
- copie du diplôme requis
- copie du permis de conduire
- document justifiant d'une expérience de 5 ans minimum dans l'entretien des bâtiments

Un passeport APE valide sera fourni au plus tard au moment de l'entrée en fonction.

Pour toute question, vous pouvez contacter Mme Léonard, Directrice Générale de la Commune de Wellin, au 084/43.00.51 ; ou Mr Jean-François Geudevert, Agent technique en chef, au 084/43.00.43.